

**PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ 2020 / 2021**

Par chèque uniquement à l'ordre de : Agent Comptable de l'INU JFC

	STATUT	MONTANT EN EUROS		DÉTAIL DU PAIEMENT
		TAUX	TAUX RÉDUIT <sup>(*)</sup>	
LICENCE	Non boursier	172 €	114 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
MASTER	Non boursier	246 €	161 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
INGENIEUR	Non boursier	608 €	406 €	Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Boursier	Exonéré	Exonéré	
AUDITEUR LIBRE	Licence	172 €		Droits de scolarité - Diplômes nationaux
	Master	246 €		

**Acquittement de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC) d'un montant de 92 € par le biais du site web : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>  
Tous les étudiants (boursiers ou non boursiers) seront dans l'obligation d'adresser l'attestation de paiement ou d'exonération de cette contribution  
(à télécharger sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)**

**Les auditeurs libres ne s'acquittent pas de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

(\*) Le taux réduit concerne les étudiants en césure et ceux inscrits en double diplôme